Les Habitations à bon marché

Au Conseil supérieur

Un rapport de M. Risler.

Le discours de M. Léon Bourgeois

Le Conseil supérieur des habitations à bon marché s'est réuni en session ordinaire ce matin au ministère du travail, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

Au nom du Comité permanent du Conseil, M. Georges Risler a donné lecture d'un important et remarquable rapport sur les demandes formées par les sociétés d'habitations à bon marché pour obtenir l'approbation de leurs statuts, sur les immunités fiscales accordées à ces sociétés, sur les ressources à leur ménager et sur les moyens de développer l'amélioration du logement populaire. D'après ce rapport, le montant des prêts faits par la Caisse des dépôts et consignations, pendant le cours de l'année 1911 s'élève à 3.900.500 francs, sensiblement égal à celui de l'année précédente. Il faut y ajouter la somme de 2.719.500 francs, montant des crédits ouverts par la Caisse nationale des retraites pour les vieillards pour le compte de l'Etat, [illegible] 1911 [illegible] 1912, dite [illegible] Les [illegible] qui, les [illegible] de la Banque de France [illegible] 2 millions [illegible] francs à taux [illegible] à bon marché [illegible] [illegible] Il est [illegible] A cette que nous avons relevée [illegible] nous avons le regret de le constater, dit M. Risler. Problème [illegible] pas de construction et de gestion directe prêts à certaines grandes villes ne semble pas étrangers à cette discussion, car ils ont pu retarder la mise à exécution de certains projets du même genre qui étaient attendus. »

Constatant qu'à la date du 1er avril 1912 il existait 320 sociétés qui jouissent des avantages conférés par les lois sur les habitations à bon marché, le rapporteur remarque qu'elles sont réparties dans 204 localités d'une façon très inégale. Paris en compte 73 ; et 25 ont été créées dans douze villes différentes du département de la Seine ; 10 ont leur siège à Lyon, 9 à Lille, il en existe 4 à Nancy, 5 à Saint-Etienne, 3 à Creil, 3 à Calais, 3 à Versailles et 3 à Marseille. Il serait désirable, à son avis, de voir un plus grand nombre de villes de province bénéficier des bienfaits des lois sur les habitations à bon marché. Et il cite à titre d'exemple et d'encouragement ce qui a été fait dans plusieurs pays étrangers, en particulier en Belgique, aux Etats-Unis, en Angleterre et au Danemark.

A propos de la répartition des sociétés d'après leur forme légale, M. Risler constate, dans une autre partie de son rapport, « que la forme coopérative est toujours prédominante, puisque le nombre des sociétés qui l'ont adoptée (212) reste presque double de celui des sociétés anonymes (127) ».

Dans ses conclusions, le rapporteur s'est ainsi exprimé :

« La tâche se charge de lier le plus grand nombre de ces petits êtres qui ne font que passer, et de ramener à la désastreuse moyenne ces familles exubérantes en émoudant un à un le plupart de leurs rameaux. Elle ne forme pas des hécatombes de jeunes : elle imprime à ceux qui survivent des tares héréditaires qui mettent en péril la vigueur physique et morale de la race. » Or rien qu'à Paris, il y a d'après les statistiques de M. J. Bertillon 15.000 familles composées de plus de cinq personnes logées d'une façon déplorable au point de vue de la salubrité. Et le renchérissement des loyers aggrave tous les jours une situation déjà pitoyable.

« Il ne faut plus, a dit en terminant M. Risler, qu'un brave père de famille, honnête, travailleur, payant régulièrement son loyer, puisse dire comme l'un de ceux qui, heureux d'avoir enfin trouvé un asile définitif dans l'immeuble de notre société d'habitations à bon marché du douzième arrondissement, nous écrivait : « Ça faisait si gros « au cœur d'être toujours rebulé rapport aux « enfants » Il y a là une question de dignité humaine que l'initiative privée, le Parlement et les Municipalités doivent résoudre patriotiquement pour l'honneur de notre pays et dans l'intérêt de la moralité, de la santé publique, de la paix sociale et de l'humanité. »

Discours de M. Léon Bourgeois

Dans son discours, M. Léon Bourgeois, ministre du Travail, a dit :

« Au moment où s'ouvre la session annuelle du Conseil supérieur, je n'ai pas à redire l'intérêt que je porte depuis longtemps à la question de l'habitation ouvrière qui, de plus en plus, apparaît comme le centre de presque toutes les questions sociales.

« Dès l'abord, mes préoccupations se sont portées sur l'ensemble des mesures relatives à l'amélioration de l'habitation. Nous avons pu, vous le savez, avec le puissant concours de M. Ribot, obtenir le vote définitif de la loi du 23 février 1912, qui étend notablement l'action de la législation antérieure sur la petite propriété. Nous avons pu également faire adopter par la Chambre et porter devant le Sénat le projet de loi si nécessaire, dû à l'initiative infatigable de votre président, M. Siegfried, sur les expropriations pour cause d'insalubrité publique.

« Mais il fallait surtout se préoccuper de la législation des habitations à bon marché proprement dites, afin de parer directement à la crise chaque jour plus aiguë du surpeuplement et de la cherté des loyers.

« Sans revenir sur le projet de loi déposé en novembre 1911 par le prédécesseur salutaire, et sans pouvoir, pour des raisons de convenances parlementaires que vous comprenez, exposer encore en détail ni surtout mettre en discussion les dispositions que vient d'arrêter la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, je suis heureux de pouvoir dire au Conseil que j'espère voir prochaine d'une législation largement améliorée.

« Multiplier le nombre des logements qui ont droit au titre légal d'habitations à bon marché et en avantages plus étendus ; étendre et préciser les droits et faciliter les opérations de nos sociétés ; leur assurer de nouvelles ressources ; développer en deux mots, par tous les moyens, leur action bienfaisante : tel est l'esprit commun des dispositions nouvelles. »

La Ministre du Travail énumère ensuite les modifications qui seraient apportées à la loi de 1906 en ce qui concerne les maximas des valeurs locatives et les prêts du travail.

Le ministre du travail estime que l'intensité de la crise qui émeut l'opinion publique ne permettrait pas de recourir à la seule initiative des sociétés privées : l'action publique, celle des communes et des départements ne peut être négligée :

« Nous espérons aussi obtenir prochainement de la Chambre le vote d'une législation nouvelle dont l'idée originale essentielle se résume dans la création d'établissements publics nouveaux, d'offices ayant pour tâche la création d'habitations à bon marché. C'est à ces organismes nouveaux, à ces offices communaux, intercommunaux ou départementaux qu'appartiendrait la construction et les gestion des maisons à bon marché et de leurs annexes. Ils pourraient également être chargés de l'assainissement des maisons insalubres, de la création de jardins ouvriers et de cités-jardins.

« Sous les réserves nécessaires quant à leurs actes de disposition, une large autonomie leur serait assurée et la liberté de leur gestion serait entière. Ils se trouveraient ainsi à l'abri de ainfluences extérieures et des variations inévitables de la vie politique.

« Leur patrimoine serait formé par les dotations qui leur recevraient des communes ou des départements et par les dons et legs des particuliers.

« Afin d'éviter un abaissement excessif des loyers dans les maisons par eux construites, et par voie de conséquence, une concurrence excessive pour les autres maisons, on fixerait un minimum à ces loyers comme on l'a déjà fait pour les maisons édifiées par les sociétés d'habitations à bon marché avec l'aide financière des communes ou des départements.

« Les divers établissements publics ou d'utilité publique habitués à faire des avances aux Sociétés d'habitation à bon marché apprécieraient autorisés à prêter des fonds dans les mêmes conditions aux offices d'habitation à bon marché. »

M Léon Bourgeois pense qu'en ce qui touche le logement des familles nombreuses, un droit plus étendu pourrait être accordé aux communes

« Celles-ci pourraient, moyennant certaines conditions, construies elles-mêmes les maisons ayant cette destination particulière, qui pourraient ensuite être gérées par les offices publics ou par les Sociétés d'habitations à bon marché Les communes pourraient d'autre part attribuer pour quelques années aux offices ou aux sociétés des parcelles destinées à favoriser la construction de ces logements pour familles nombreuses ou é en dégrever les loyers

« Enfin les sociétés de crédit immobilier seraient admises à faire aux sociétés coopératives d'habitation à bon marché des avances en vue de la construction soit de maisons individuelles, soit de maisons collectives spécialement affectées à des familles nombreuses Et d'autre part, ces sociétés coopératives pourraient recevoir directement des avances de l'Etat au taux réduit d'intérêts de 2 % quand elles offriraient certaines garanties équivalentes à celles qui sont exigées des sociétés de crédit immobilier »

Exécution capitale à Riom

L'exécution du braconier Courlier, coupable de 5 assassinats, a eu lieu à 3 heures 30 du matin, hier, à Riom.

Une foule immense se pressait autour de la place de la prison, poussant des cris de : « A mort ! » et faisant entendre de sirdents coups de sifflet.

Courlier a demandé à faire lui-même sa toilette.

Il a été très courageux, mais il a fait un terrible bond en arrière, lorsqu'on a voulu le pousser sur la bascule de la guillotine.

Le corps a été transporté à l'hôpital. Il n'a pas été réclamé par la famille.

EN BELGIQUE

après les élections

La grève dans le Borinage

Mons, 5 juin.

La grève s'est considérablement étendue dans le Borinage. Les ouvriers du tous les corps de métiers y participeront. De nombreux actes de violence sont signalés. On croit que la grève sera complète demain dans le Borinage.

Un appel des socialistes belges

Bruxelles, 5 juin.

Le Conseil général du parti socialiste a décidé de lancer un appel à la population pour l'engager au calme et de convoquer, pour le 30 juin, un congrès en vue du dépôt d'un projet de revision constitutionnelle à la rentrée des Chambres.

Les élections sénatoriales en Belgique

Bruxelles, 5 juin.

Les résultats des élections pour le Sénat sont connus au complet.

L'ancien Sénat comptait 64 catholiques et 46 libéraux et socialistes, soit 18 voix de majorité catholique. Il y avait 93 sénateurs à élire dimanche, dont 10 nouveaux.

Les catholiques ont obtenu 54 sièges, et les libéraux et socialistes, 39.

Le mois prochain, les Conseils provinciaux, à leur tour, désigneront un certain nombre de sénateurs.

Le gouvernement dispose donc jusqu'à présent, au Sénat, d'une majorité de 15 voix catholiques.

Dans le Centre

On commente beaucoup un discours prononcé à Charleroi par M. Destrée, député socialiste, qui s'écriait : « Si le Belgique apeurée et oppressée veut, tout entière, se cléricaliser, nous ne nous rendrons pas. La province du Hainaut entend être libre, autonome, et réclame pour vivre, s'il le faut, le séparation administrative. »

Dans le centre, l'effervescence est considérable : la grève est générale.

Des manifestations catholiques ont été interdites à Mons et à Dour, par crainte de troubles.

Une colonne de 1500 grévistes s'est rendue à la gare de Bouvy pour inviter les ouvriers venant des Flandres à ne pas se rendre au travail. Le renseil a été suivi et les Flamands sont retournés chez eux.

Le personnel des tramways électriques s'est mis en grève. Deux cents grévistes sont partis pour le dépôt de Mariemont afin d'empêcher la sortie des voitures.

Le curé d'Angers retrouvé

On l'avait enlevé, conte-t-il, en automobile

Hier matin, à onze heures, au parquet de Lyon, un homme vêtu d'un costume ecclésiastique, s'est présenté, demandant le procureur. Celui-ci étant absent, c'est M. Durand, substitut, qui les reçut.

—Qui êtes-vous, lui demanda le magistrat, et que désirez-vous ?

— Je suis l'abbé Piton, d'Angers.

L'abbé Durand eut quelque scepticisme. Mais il n'y avait pas de contestation possible, c'était bien en présence du prêtre disparu jusqu'alors qu'on se trouvait.

L'abbé Piton a raconté alors son histoire qui a semblé extraordinaire, et qui, en vérité, est bien bizarre.

« Comme je sortais, samedi soir, de ma cure, a-t-il raconté, j'ai été abordé par des individus qui m'ont emmené rapidement vers une automobile qui les attendait Par où m'a-t-on passé ? Quoi me voulaient-ils ? je n'en sais rien Tout ce que je peux vous dire, c'est que j'ai été déposé cette nuit même à Lyon, et que j'ai été aussitôt demander l'hospitalité à la maison des Chartreux. D'ailleurs le Père qui m'accompagne pourra vous répéter mon récit. »

L'abbé Piton était accompagné d'un père chartreux, qui a confirmé les dires du prêtre

Naturellement M. Durand s'aussitôt fait prévaoir le chef de la Sûreté qui a interrogé l'abbé Piton, e lui a posé des questions multiples pour essayer de mieux comprendre ce qu'il avait hâtivement expliqué.

L'interrogatoire a duré une partie de l'après-midi.

Après les étenges constatations faites à Angers, il faut avouer que l'histoire racontée par le prêtre ne paraît pas vraisemblable On sait que ses curaties récents pour les œuvres paroissiales n'étaient pas dans son coffre-fort. Ce qui laisse supposer que l'abbé Piton a cédé à un coup de tête et qu'il s'est enfui.

Pourtant à Angers, la version qu'a donnée le curé de Saint-Serge rencontre beaucoup de créance. Et il faut attendre avant de se prononcer définitivement. En tous les cas, le mystère sera bientôt éclairci.

A TRAVERS LES JOURNAUX

La Réforme Electorale

ET LE DISCOURS DE M. POINCARÉ

Le Radical :

« En présence de cette volonté unanime du cabinet, nos amis doivent agir avec la même décision et la même unanimité. Ils ne voulent pas accepter le projet gouvernemental, avec l'espoir d'y introduire les améliorations nécessaires, ils doivent proposer à leur tour une solution positive, capable de satisfaire tous les républicains.

« En tout cas, la réforme électorale souhaitée par tous, et par nous, qui qu'on en dise, sutant que par personne, ne saurait plus longtemps être différée. Que nos amis prennent donc au plus vite un parti définitif, en songeant que de leur attitude dépend peut-être le sort du régime ».

Le Rappel :

« M. Raymond Poincaré a tenu, hier, le langage de l'homme d'Etat. Il sera entendu dans toute le France républicaine, et celle-ci saurait demander des comptes aux politiciens élonés qui, dans les circonstances présentes, s'efforceraient de compliquer d'une crise gouvernementale, la crise de partis qu'ils ont déchaînée eux-mêmes, par leur sottise, leur suffisance brouillonne et l'avidité de leurs appétits ».

La Lanterne :

« Et nous nous réjouissons que le vote d'hier ait rendu enfin la voie libre à une réforme électorale, conforme à la déclaration ministérielle, aux principes essentiels sur lesquels se fonda l'exercice régulier de la souveraineté du suffrage universel ».

Le Petite République :

« Pendant l'admirable discours de M. Poincaré, j'entendais certains contrères s'acclamer en ricanant : « Oh ! le maladroit ! »

« L'orateur enthousiaste qui salua la péroraison leur fit bien voir que ce n'est jamais une maladresse de parler un langage clair, de dissiper les équivoques et de faire preuve de probité politique.

« M. Poincaré a répudié de pareils moyens : il en a fait largement récompensé ».

La République française :

« Il s'est trouvé hier 460 députés contre 80 pour demander une seconde délibération de la réforme électorale, sous la forme du projet de loi annoncé par M. Poincaré. Il n'y aura pas beaucoup moins de voix, au mois de juillet, avant la séparation des Chambres, pour en adopter l'ensemble au fond.

« Il y aura seulement eu quelques grimaces et pas mal de grincements de dents avant qu'on en arrive là. Mais dès maintenant, la réforme électorale est certaine. Et très justement, M. Poincaré y verra associer son nom ».

L'Humanité (M. Jaurès) :

« Il était temps qu'un langage ferme et net tînt lieu. Il l'a été hier.

« La victoire est certaine ! et si dimanche, du Salon des familles, un cri de guerre retentit contre la proportionnelle, il ne sera qu'achever, par la plus folle imprudence, l'ébranlement du parti radical, voué au désastre par ses sauveurs officiels.

« Au contraire, la réforme électorale, loyalement acceptée par tous, ouvrirait à la démocratie républicaine un vaste champ où toutes ses forces pourraient se développer. Que les obstinés veulent bien y réfléchir encore, et qu'ils n'infatbissent pas, par leur entêtement, la République qu'ils prétendent servir, qu'ils sont ils croient servir ».

Banquet du parti radical et radical-socialiste

Le banquet du parti radical et radical-socialiste, sous la présidence effective de M. Emile Combes, sénateur, président du comité exécutif, aura lieu dimanche prochain 9 juin 1912, à midi, au Salon des Familles, 40, avenue de Saint-Mandé, à Paris

Des discours seront prononcés par :

M. Clémenel, député, ancien ministre, président de la gauche radicale à la Chambre des députés.

M. René Renoult, député, ancien ministre, président du groupe des républicains radicaux-socialistes à la Chambre des députés.

M. Edouard Herriot, maire de la ville de Lyon, vice-président du comité exécutif.

M. Emile Combes, sénateur, ancien président du conseil des ministres, président du comité exécutif.

Le comité exécutif prie les membres du parti, sénateurs, députés, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, conseillers municipaux, présidents et membres des fédérations et comités qui désirent assister au banquet du 9 juin de vouloir bien lui faire parvenir sans délai leur adhésion, accompagnée du montant de la carte de banquet qui est de 6 francs.

Les adhésions doivent être adressées à M. Albert Dalimier, député, président de la commission d'organisation, 9, rue de Valois, Paris.

CONTES ET NOUVELLES

Le Mystérieux Décapité

(suite)

XVIII

Le lendemain matin, Freyberger, levé de bonne heure, passa d'abord à la Préfecture de police où le directeur n'était pas encore rentré et où on n'avait reçu aucune information nouvelle sur l'affaire Gyde, puis il se rendit chez le marchand d'antiquités du quartier de Soho.

Un petit juif brun ouvrait les volets de la devanture lorsque le détective arriva au magasin d'Antonides. Il était neuf heures.

Le domestique le fit asseoir et alla prévenir son maître. En attendant, la détective examina les curiosités et objets d'art qui encombraient la boutique. Ce vieux marchand ne devait pas gagner beaucoup d'argent avec ces bibelots, mais il avait su faire sa fortune par des coups d'audace et de génie. L'Hermès que des pêcheurs du Cap Malapan avaient un jour tiré du fond de la mer et qui est malaisément chez Droch, la milliardaire de Chicago, passa entre les mains d'Antonides et y laissa soixante-quinze mille francs.

D'un dounaine de morceaux de marbre achetés quelques dizaines de francs à un Grec, Antonides avait reconstitué le fameux buste de Clytie... et cette opération lui avait rapporté un chèque dont nul ne sut jamais la somme exacte.

Tandis que Freyberger considérait les curiosités éparses autour de lui, il aperçut soudain dans l'embrasure sombre de la porte de l'appartement d'Antonides une main qui s'agitait et lui faisait signe de s'approcher.

Il se leva et reconnut que cette main appartenait à Antonides lui-même qui l'attendait dans le couloir.

Le passage était obscur et Antonides conduisit lentement Freyberger vers son atelier.

— C'est fait, dit le vieillard en s'arrêtant au milieu de l'escalier. J'ai achevé le travail.

— Très heureux de l'apprendre, mais ne vous attardez pas : votre escalier n'est pas gai.

Antonides le fit entrer dans une immense pièce toute pleine de bric-à-brac. De grandes toiles tournées contre le mur pendaient ici et là ; des masques et des mouleur, des poteries, des instruments bizarres étaient épars et pêle-mêle dans cette pièce dont on ne savait trop si c'était un atelier ou un fouidis Sur une table haute dans un coin près d'une de fenêtre se trouvait un objet recouvert d'un voile.

— Voilà le chose ! dit Antonides en montrant cet objet du doigt. Je l'ai couvert afin que le plâtre des joints ne sèchât pas trop vite. Vous vous occupez de l'affaire Gyde, n'est-ce pas ?

— Comment le savez-vous ?

— Je vous le dirai bientôt et je vous dirai aussi quelque chose de plus.

— Oui.

— Vous avez perdu vingt francs en me faisant cette réponse. Vous auriez dû me dire : « Qu'est-ce qui vous fait penser cela ? » ou quelque chose qui n'aurait pas contenu une réponse affirmative. Ne donnez jamais un renseignement pour rien, monsieur Freyberger, à moins qu'il ne soit faux.

— Ou inutile.

— Le renseignement exact n'est jamais inutile, mais, tenez, voici mon travail.

Il enleva l'étoffe qui couvrait l'objet devant la fenêtre et découvrait un buste d'homme.

C'était une très belle œuvre, pleine de vie et de vigueur.

Elle représentait un homme barbu d'environ cinquante ans.

En voyant ce buste, ceux mêmes qui ne connaissaient pas l'original auraient dit : Voilà qui doit être un bon portrait.

En effet, il y avait dans cette pièce de marbre de l'originalité, de la puissance, de la vie.

Le marbre seul lait les bons portraits. La peinture, la photographie, la gravure sont des moyens très inférieurs de reconstituer une physionomie humaine.

Quiconque a vu la statue de Démosthène par Praxitèle » entendu les discours mêmes de Démosthène, l'a vu se dresser dans l'Agora.

L'individualité d'un visage est faite d'un millions de lignes courbes. Dans un portrait peint ou photographié, ces courbes ne sont qu'à peine apparentes ; dans le buste en marbre elles sont reproduites exactement.

Or, ce buste que découvrait Antonides était un vrai chef-d'œuvre.

— Ah ! dit le vieux marchand, oublieux même du gain pendant une seconde, quel est le Philistin qui n'brisé cela ? S'il voulait se servir de son marteau, que n'attendait-il la prochaine ouverture de l'exposition de sculpture !

— C'est une œuvre magnifique, dit Freyberger, et vous l'avez bien restaurée.

— Ce qui me fait penser à mes vingt francs, répliqua l'autre.

— Comment ?

— Voici : le détective Freyberger m'apporte un buste à reconstituer. Maintenant, les détectives n'ont pas l'habitude de venir lui faire faire de pareils travaux. Il faut donc en un moitié assez lort. Savez-vous qui ce buste représente ?

— Non.

Antonides se frotta les mains.

— Me donnerez-vous vingt francs si je vous le dis ?

— Oui.

— Eh bien, je sais déjà que vous enquêtez sur l'affaire Gyde.

— Oui vous l'a dit ?

— Ce buste, et vous avez confirmé vous-même cette opinion.

— Ce buste paraît vous parler bien clairement...

— Oh ! oui, mais savez-vous qui il représente ?

— Je vous répète que non.

— C'est le buste de sir Anthony Gyde.

— Hum ! dit Freyberger en cherchant à cacher la satisfaction que lui causait la confirmation de ce qu'il soupçonnait déjà. Et comment le savez-vous ?

— Seigneur ! s'écria Antonides. Comment je le sais ? Mais sir Anthony n'était-il pas venu vingt fois dans mon magasin ? N'avons-nous pas fait de nombreuses affaires ensemble ?

— Voici vos vingt francs, dit le détective.

— Et mes trois cent cinquante francs ?

— Les voici.

— Merci ! et souvenez-vous du conseil d'un vieillard. Si vous avez gardé la alience, vous auriez économisé vingt francs. Si j'avais été certain que vous étiez chargé de l'affaire Gyde, je me serais dit que vous saviez de qui était le buste et je vous aurais donné l'information pour rien. Vous voulez emporter l'objet ?

— Oui.

— Vous ne pauvez pas avant ce soir. Les joints ne sont pas assez secs. Je vous l'enverrai à la Préfecture de police

— Très bien. Mais ma voiture donnez pas la peine de l'envoyer : j'enverrai un homme. Oui, vous avez fait là un beau travail et je vous en félicite. Je me connais un peu en art...

— Vous l'crin le vieux marchand en empochant ses billets de banque. Et quel art connaissez-vous, je vous prie ?

— La cuisine. Je vais déjeuner à l'Italia. Venez avec moi.

— Vous payez ?

— Oui.

Antonides se débarrassa de sa blouse de travail, endossa un vieux manteau qui était suspendu à un clou dans le corridor, redescendit au magasin où il enferma son petit domestique. Il mit la clef dans sa poche et suivit Freyberger.

Pendant le repas, il parla et le détective se borna à l'écouter. Il parla des bonnes affaires qu'il avait faites, et n'oublia pas les mauvaises. Il conta comment il avait été trompé et volé, par simpli: manque de mémoire, d'expliquer comment il avait trompé lui-même bien des gens. Il s'étendit sur les questions d'art...

— Des sculptures, dit-il, il n'y en a plus. Excepté cet inconnu qui a sûrement ce buste que je viens de réparer, il n'en existe aucun qui soit digne de ce nom.

— Vous connaissez bien sir Anthony Gyde ? demanda Freyberger.

— Depuis des années, répondit le marchand dont les fumées du chianti commençaient à délier la langue, depuis des années, et, notez cela, monsieur Freyberger, je ne crois pas que cet homme ait commis un crime, à moins qu'il ne soit devenu fou.

— Pourquoi ?

— Parce qu'il avait ni les yeux, ni les pommettes, ni le pouce d'un assassin.

— Oh ! vous êtes partisan de ces théories qui...

— Non, interrompit Antonides, non, mais j'ai beaucoup vu le monde. Sir Anthony Gyde... Dieu fue pardonne... Je lui ai vendu une fois un Corot qui... Mais n'importe... Que disais-je donc ? Oh ! oui. Les assassins, d'habitude, ont des yeux bleus, des yeux bleu pâle. Un assassin a aussi des pommettes proéminentes et larges. Gyde ne présentait aucun de ces signes distinctifs. Il avait le pouce normal. Tropmann avait un pouce énorme, mais ce n'est rien de dire énorme. Le pouce d'un assassin a un caractère spécial que je sais tout aussi incapable de décrire que celui d'une jolie femme. Et pourtant dans les deux cas je les reconnais quand je les vois... Un peu plus de bénédictine, je vous prie. Mes assassins viennent dans mon magasin, je ne dirai pas tous les jours, mais souvent. Mon cher ami, le monde en est plein. Vous demandez pourquoi alors il y a relativement si peu de crimes ? Pour cela même que je viens de dire, que ceux qui matérialisant, malgré une vie agitée et pénible, je ne puis me rappeler moi-même aucune circonstance où un meurtre m'aurait pu être profitable ou être commis par moi avec de raisonnables chances d'impunité.

Oui, oui, l'absence de moitié et la cravate de la corde, voilà ce qui empêche la plupart des assassins-nés de tuer... Mais c'est surtout la première raison qui...

Freyberger paya la note et, laissant le vieillard à ses cigarettes et à sa bénédictine, il retourna à la Préfecture de police. Il sentait qu'il avait fait un pas dans l'œuvre trouvé qu'il avait entreprise, et l'avait hâte d'en profiter.

H. DE VERE STACPOOLE.

(Traduit de l'anglais par M. Michel EPUY)

(La suite jeudi prochain.)

Feuilleton du 6 juin 24

La Chasse aux Fantômes

par Pierre ARNOUS

— A présent, poursuivit Mme Déborah, j'ai quelqu'un qui tient sous sa domination la personne que vous cherchez... Une intrigue d'amour... Oui, oui, ils vivent ensemble... Ils sont seuls dans un jardin, tout près l'un de l'autre... Des fleurs, des parfums...

Mme Noroir pâlissait.

Si son mari s'était, en effet, épris d'une autre femme ?

Cela pouvait tout expliquer : sa fuite, son silence, l'abandon où il laissait sa famille.

— La personne que vous cherchez si loin, dit Mme Déborah, est dans votre ville... Non, attendez... dans le banlieue de Paris... Non! dans votre quartier même... Une rue étroite, escarpée...

— Serait-ce possible ?

— C'est la réalité même... Ne me blâmez pas la vaste... Je vois un bébé... du vieillesse... des disputes... Ah ! cela me fait mal à voir... Elle pleure... elle pleure... Elle songe à vous...

— La voyez-vous ? Sans doute elle ne pensait plus à vous du tout.

— Elle ne pense pas à vous en ce moment. Le colonel faisait de manœuvre Noroir avait eu des disputes. Ah ! cela me fait mal à voir... Elle pleure... elle pleure... Elle songe à vous...

— Mais, madame, questionna-t-elle, c'est bien une jeune femme que vous voyez, celle au sujet de laquelle je suis chez vous ?

— Oui, une jeune et jolie femme.

— Ah ! ... fit Mme Noroir, très désappointée.

Hélas ! elle n'avait jamais cessé de soaiger à Julie. Mais aujourd'hui ce n'était pas pour elle qu'elle venait. C'était à quelqu'un, à lui seul, qu'elle avait « très fortement pensé », comme le lui avait recommandé la somnambule.

Mme Déborah se réveillait.

Il y avait dix minutes qu'elle s'était endormie. Jamais ses séances ne duraient davantage.

De fait, avec sa pâleur, avec la sueur qui humectait son front, elle donnait l'impression d'une somnambule très fatiguée.

Mme Noroir voulait cependant l'interroger encore. Elle n'obtint plus rien.

La somnambule réveillée ne voulait plus rien savoir de ce qu'avait dit la somnambule endormie.

Mme Noroir, en rentrant chez elle, regretta amèrement ses vingt francs.

Elle pensait aux bottines de Mathilde, aux pauvres chaussures éculées et percées.

Mathilde vit très bien que trouble

Mais elle évitait de la questionner. Elle savait trop que lorsque sa mère était plus triste que d'habitude, c'était qu'elle avait un peu plus songé aux absents.

Oui, nos deux absents, bien que Mme Noroir eût prié qu'on ne prononçât plus le nom de Julie devant elle.

— Maman, dit Mathilde, j'ai encore une leçon ! Si cela continue, nous allons devenir riches.

Riches ! La leçon dont il s'agissait avait été remunérée à un franc cinquante le cachet pour une demi-heure. Une fillette qu'il fallait la dégrossir, a avait dit la maman. Bref, six francs par mois. C'était avec des affaires de ce genre que Mathilde espérait s'enrichir.

Bien s'abattait sa vaillance.

Et qu'elle était joyeuse !

Il arriverait à sa mère de penser qu'elle l'aimait trop, qu'elle oubliait le départ.

Elle ne devinait pas que c'était pour la distraire, elle, Mme Noroir, de son idée fixe, de ce chagrin qui la minait lentement.

Elle ne devinait pas que, rentrée dans sa chambre, Mathilde était toute différente.

Souvent, elle tirait de sa poche un petit carnet de bal tout défraîchi.

Elle y lisait une date, celle du jour où elle avait pour la première fois dansé avec Roger Ismard.

Une date, et c'était tout.

Et Mathilde pleurait en regardant cette page où il y avait toutes les épaves de son bonheur, tous les vestiges de son amour brisé.

— Tu-tu-tu bien promenée, maman ? demanda la jeune fille, que l'agitation de Mme Noroir inquiétait un peu.

— Oui, merci, ma petite... répondit-elle sans conviction.

Et au moment après :

— Il faudra revoir ce Toti, le questionner. Ta comprenda ? Ah ! s'il avait réellement vu ton père... si...

Mathilde comprit qu'il fallait flatter la nouvelle manie de la chère femme.

— Sans doute, il faudra le revoir, et le plus vite possible ! Pourquoi, après tout, n'aurait-il pas rencontré papa ?... Je suis sûre qu'il vit, qu'il pense à nous !... Encore un peu de patience, maman, et il nous sera rendu.

Ce n'était pas la patience qui manquait à la pauvre épouse. Mais la patience elle-même use la vie et une longue attente aboutit forcément au désespoir.

Mme Noroir avait quitté son tricot et son manteau. Elle était maintenant assise près de la fenêtre.

Certaines paroles de la somnambule, auxquelles elle n'avait pas prêté grande attention, lui revenaient à l'esprit : « La personne que vous cherchez si loin est dans votre ville... dans votre quartier même... Je vois un bébé... du malheur... des disputes... ».

Si Mme Déborah avait vraiment une lueur de divination ... Si Julie, si un enfant de Julie lui étaient réellement apparus ?...

Le secret de Mme Noroir était trop lourd pour que la malheureuse n'en laissât pas échapper quelque chose.

— Un mot, ma chérie, dit-elle à Mathilde. Tu n'as jamais reçu ta sœur ? Tu n'as jamais eu de ses nouvelles ?

Mme Noroir partait de Julie. Quel miracle !

— Mais non, maman, dit Mathilde en rougissant.

— Ah !

Si c'était vrai pourtant qu'elle vivait dans le voisinage et qu'elle était malheureuse ?...

La rigueur d'une mère doit s'arrêter où commence le malheur même mérité de l'enfant.

Mme Noroir n'était pas, d'ailleurs, de celles qui discutent longtemps avec leur cœur.

Si Julie était malheureuse, eh bien !...

Mme Noroir se leva tout à coup comme si elle allait sortir.

Déjà, elle ne pouvait plus supporter l'idée que Julie souffrît sans qu'elle éprouvât une part de ces souffrances, sans qu'elle essayât de les alléger.

— Il y a longtemps, reprit-elle, que la rue de Provence n'a faite faire une promenade dans ce vieux Montmartre que je connais si peu. Que fais-tu cet après-midi ?

— Rien, répondit Mathilde.

— Ça tombe à merveille ! Alloès faire un tour sur le butte, veux-tu ?

— Bien volontiers ! Ce sera charmant.

Et je ne dis pas que, rentrée dans la cellule, il n'y a pas lieu.

Mme Noroir et Mathilde gagnèrent immédiatement la hauteur d'où l'on découvre l'immense panorama de Paris, hérissé de flèches et de dômes.

Mathilde le montra à sa mère, qui le contemplait sans grand plaisir.

Elle pensait à la rue « étroite et escarpée » dont la somnambule avait parlé.

Toutes les rues qui mènent à la Butte sont escarpées et la plupart sont assez étroites.

Laquelle fallait-il prendre ?

Dans la quelle se cachait Julie, si Mme Déborah avait dit la vérité ?

— Promenons-nous, Mathilde. Je sais sûrtte pour me promener.

— Tu vas le fatiguer, maman.

— Mais non, mais non... Mes jambes ne sont pas aussi mauvaises que tu parais le croire.

Mathilde suivit sa mère plutôt qu'elle ne la guida.

A cette heure, les vieilles rues de Montmartre étaient à peu près désertes. Elles le sont presque toujours, d'ailleurs.

Un rapin, assis sur un pliant, préparait au soleil un paysage tout rouge, un paysage flamboyant. Mme Noroir regardait toutes les maisons.

— Je ne l'ai jamais vus si curieuse, dit Mathilde.

— Ta sœurra, petite, que j'ai toujours aimé les chartines pittoresques.

Mais Mathilde ne fut pas dupe.

Sa mère, évidemment, avait une arrière-pensée.

Un cabaret orné d'une large treille retint un moment le regard des deux femmes.

Quelques jeunes gens y étaient assis.

L'un d'eux jouait de la guitare, un beau brun dont la toilette contrastait avec celle de ses compagnons.

C'étaient des artistes chevelus, presque tous vêtus de pantalons à la hussarde, de vestons au col chevalière et coiffés de feutres à large bord.

Le grand jeune homme brun, lui, était habillé à la dernière mode avec beaucoup de recherche.

Il chantait, en s'accompagnant sur son instrument :

« O ma mie mio !... »

— Le barbe ! cria un camarade.

Nouveaux éclats des moins ! Il est dit autrefois : « Tu nous rases ! »

L'autre en fut.

Ses yeux rencontrèrent ceux de Mathilde.

Et presque aussitôt, emportant sa guitare, il quitta la terrasse pour pénétrer dans la cabaret.

On croirait que ce jeune homme a honte de chanter devant nous, dit Mme Noroir.

— Voilà bien de tes idées ! répondit Mathilde en souriant.

Mais elle l'avait bien reconnu, le jeune homme brun.

C'était le bellâtre qui avait séduit sa sœur, le chevalier Agostini.

A suivre.

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA PRÉPARATION
98, rue Nationale, Lille